

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2014
Rapporteur :
Monsieur Rolland ANGOTTI

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014
(accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention exceptionnelle urgence humanitaire Ebola

La Ville de Quimper souhaite, au travers de sa ligne budgétaire aux associations de Solidarité Internationale et Droits de l'Homme, aider à lutter contre la propagation du virus EBOLA, par le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 890 €.

L'épidémie EBOLA constitue actuellement une urgence humanitaire en Afrique de l'Ouest (Guinée, Libéria, Sierra Léone). Au 15 octobre 2014, 4 447 personnes sont déjà décédées.

La communauté internationale se mobilise et de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons pour financer les interventions d'urgence.

La Ville de Quimper s'associe à ce mouvement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 890 € (ligne budgétaire 041 6574 900) au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du ministère des Affaires Étrangères et Européennes. Ce fonds ouvert aux collectivités souhaitant apporter un soutien, a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

Le maire,

Ludovic JOLIVET